

Dans la haute vallée de l'Aude, un clochemerle à la douce saveur don camillonesque a enflammé ces dernières semaines d'août. Sur ces terres cathares baignées de soleil, un bouillant et inattendu bras de fer s'est déroulé autour de l'organisation du Festival des polyphonies. D'un côté, des maires soutenus par une large part de la population ; de l'autre, un curé obtus et son évêque, bien décidés à interdire l'accès de deux de leurs églises à ces concerts de chant traditionnel pyrénéens. L'affaire, loin d'être anodine, a mobilisé jusqu'au préfet et attend encore son épilogue.

L'attitude du clergé local en a surpris plus d'un. Voici maintenant seize ans que le Groupe d'étude et de sauvegarde du patrimoine polyphonique espérazanais (Gesppe) organise ce festival sans souci. Y compris dans les petites églises de Ginoles et de Nébias, à l'acoustique idéale. « On nous a toujours acceptés car nous faisons attention à respecter les lieux, y compris dans ce que nous chantons », témoigne Jane Labatut, la chef de chœur. Ces chants en occitan, issus de la tradition orale, content le quotidien des habitants du Béarn, des Landes ou encore de Bigorre, exaltant la nostalgie, la fraternité, le partage et l'amour. Rien de bien subversif. Mais voilà. Désormais, pour l'évêché, les clochers de la haute vallée de l'Aude ne devraient plus entendre que des textes sacrés...

La menace du tribunal

Ce raidissement s'est fait sentir dès le printemps. L'abbé Séménou, qui officie sur la paroisse, appuyé par M^{gr} Planet, a exigé de connaître la liste des chansons. Une requête à laquelle les organisateurs du festival ont refusé de se plier. Le ton s'est alors durci. Le 10 juillet, M^{gr} Planet expédie un courrier circonstancié aux maires de la paroisse où il en appelle au respect stricto sensu de la loi de 1905. Propriétés des communes mais gérées par le clergé, les églises communales « sont affectées perpétuellement, gratuitement et exclusivement au culte catholique », écrit doctement l'ecclésiastique. Si concert laïc il y a, il ne peut se tenir qu'après son approbation, notamment du programme musical, avant celle du maire. À défaut, M^{gr} Planet brandit sous le nez des édiles la menace du tribunal administratif, voire pénal !

Cette missive au ton procédurier a le don d'irriter. « Des concerts, il y en a toujours eu, s'agace Alain Bonnéry, maire communiste de Nébias. On ne suit peut-être pas à la lettre la procédure prévue par la loi mais, franchement, soumettre la liste des chansons

L'Humanité
mardi 5/9/

POLÉMIQUE 2017.

Les maires, le curé et les polyphonies...

Dans l'Aude, l'évêché a tenté d'interdire la tenue d'un festival de musique traditionnelle dans les églises de sa paroisse. Suscitant un bras de fer bouillant avec les municipalités.



Le concert de polyphonies a pu se tenir le 2 septembre, dans l'église de Nébias, malgré l'opposition de l'évêché qui ne veut plus entendre que des textes sacrés. Ariel Granado

et attendre l'autorisation de l'évêque, c'est vraiment prendre les maires pour des imbéciles ! On a toujours respecté les lieux et c'est aux organisateurs du festival de décider ce qu'ils souhaitent chanter, pas au curé ! » Son collègue de la commune de Ginoles, Daniel Calvi, est sur la même longueur d'onde. Et rappelle que ce sont les habitants, croyants ou non, qui financent ce lieu de culte avec leurs impôts : « Nous faisons tout pour maintenir dans un bon état les églises. Alors, les entendre nous donner des leçons sur le choix

des spectacles, c'est pas tenable. » D'autant que les édifices, plombés par la pénurie de prêtres, sont désormais peu utilisés. En dehors des quelques cérémonies d'enterrement, chacune des églises de la paroisse n'accueille qu'une messe par mois.

Dans les villages audois, cette mauvaise volonté de l'évêché face à un festival populaire qui doit clôturer le mois d'août est mal vécue. « On fait des efforts pour créer du lien social, pour que les gens s'entendent entre eux, qu'ils se retrouvent et l'Église veut tout casser, dé-

plore Alain Bonnéry. *Les chrétiens eux-mêmes ne comprennent pas cette attitude.* » Ou plutôt redoutent qu'elle ne soit dictée par des positionnements traditionalistes de l'abbé Séménou, en poste depuis trois ans et habitué, semble-t-il, des séminaires du monastère de Fanjeaux, réputés pour être proches de M^{sr} Lefebvre et des intégristes de la Fraternité Saint-Pie-X.

Retoucher la loi de 1905 ?

Après un été tendu, aucun des maires n'a finalement voulu céder aux injonctions de l'Église. Qu'importe les voies du Seigneur ou de ses représentants, le 26 août, les portes de l'église de Ginoules se sont ouvertes aux nombreux festivaliers dans un climat de fronde républicaine et laïque. Beaucoup d'élus sont venus soutenir le maire Daniel Calvi, les écharpes en bandoulière au cas où l'huissier promis par l'évêché serait venu interrompre les festivités. Il n'est pas paru. Une semaine plus tard, le 2 septembre, la foule est encore plus dense dans l'église de Nébias pour un deuxième concert. Plus de

L'affaire, très don camillonesque, a mobilisé jusqu'au préfet et attend encore son épilogue.

300 personnes s'y pressent et la municipalité doit rajouter en urgence des dizaines de chaises. « *On n'a jamais vu autant de monde, cette histoire nous a fait de la pub*, assure Alain Bonnéry. *On a le soutien de la plupart des habitants dans cette lutte et le préfet de l'Aude a contacté l'évêque pour calmer les choses.* » Même les paroissiennes, à qui l'abbé Séménou avait demandé de récupérer l'unique clé de l'église pour empêcher l'ouverture des portes, lui ont fait faux bond...

Désormais, les élus de la haute vallée de l'Aude veulent aller plus loin. Et notamment réclamer un aménagement de la loi de 1905 concernant l'usage occasionnel des églises. « *Cette loi a été écrite il y a 112 ans, à une époque où les services religieux étaient fréquents*, plaide Alain Bonnéry. *Cela ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. Les lieux de culte ne sont occupés par les rites religieux qu'épisodiquement. Il faut qu'un nouveau compromis soit trouvé entre les communes, propriétaires des lieux, et les pratiquants.* » Les menaces de tribunal ne font pas peur à l'élus : « *Au contraire, je suis prêt à y aller pour plaider cette cause !* » ♦

LAURENT MOULOU